

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal tenue le mardi 5 septembre 2017, au local de l'Âge d'or des Éboulements sous la présidence du maire Pierre Tremblay et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents :  
Sylvie Bolduc  
Diane Tremblay  
Pierre Tremblay, conseiller  
Emmanuel Deschênes  
Régis Pilote  
Ruth Tremblay

*Une consultation sur le projet de règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin d'agrandir les limites de la zone M-09 à même une partie de la zone A-22 précède l'assemblée.*

### **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017
3. ADOPTION DES COMPTES
4. ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT N° 180-16 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN D'AGRANDIR LES LIMITES DE LA ZONE M-09 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A-22.
5. DEMANDE DE PIIA, 180, 182, 184 ET 186, RUE FÉLIX-ANTOINE-SAVARD
6. MANDAT À UN ARPENTEUR AFIN DE PROCÉDER LA FERMETURE, ABANDON, DÉSAFFECTATION ET ABOLITION D'UNE PORTION DE L'ANCIEN CHEMIN PUBLIC LIMITANT LES ÉBOULEMENTS (À LA HAUTEUR DU RANG AUTREFOIS NOMMÉ RANG STE-CATHERINE OUEST) ET BAIE-ST-PAUL
7. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT RANG ST-ANTOINE
8. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT CHEMIN GEMMA-TREMBLAY ET CHEMIN DE LA SAPIÈRE
9. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DU PROTOCOLE – FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)
10. MANDAT GÉNICO, EXPERTS CONSEIL POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL
11. MANDAT BERTHIER TARDIF (GROUPE CASA), ÉVALUATION D'UN TERRAIN À ACQUÉRIR – AGRANDISSEMENT COUR DE L'ÉCOLE
12. VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE CAMP DE JOUR AU CAMP LE MANOIR
13. CONTRAT LCS - ALIMENTATION TEMPORAIRE - TRAVAUX AQUEDUC ST-JOSEPH-DE-LA-RIVE
14. INSCRIPTION DE MATHIEU BILODEAU À LA FORMATION « ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »
15. UNIFORMISATION DES LOYERS DES ORGANISMES
16. MISE EN COLLECTION COMPTES IMPAYÉS
17. SOUPER-BÉNÉFICE DU FRIL
18. REPRÉSENTATION
19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **142-09-17 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

### **143-09-17 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017 soit adopté.

### **144-09-17 Adoption des comptes**

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes telle que présentée ci-dessous soit adoptée.

#### **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION**

BERGERON FRANÇOIS	664.29 \$
BELL CANADA	253.05 \$
BELL MOBILITÉ CELL.	135.50 \$
CANADA POST CORPORATION	97.94 \$
CIHO FM	250.00 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	71.08 \$
DÉRY TÉLÉCOM	41.34 \$
DISTRIBUTION SIMARD INC.	275.73 \$
ÉQUIPEMENTS GMM INC.	163.61 \$
HYDRO-QUÉBEC	800.28 \$
LE CHARLEVOISIEN	183.96 \$
MJS INC.	225.71 \$
MRC DE CHARLEVOIX	17.26 \$
PRODUITS SANITAIRES CHARLEVOIX	254.46 \$
VISA	63.42 \$
VISA	30.00 \$
	<hr/>
	<b>3 527.63 \$</b>

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ARÉO-FEU	888.76 \$
BELL CANADA	102.35 \$
BELL MOBILITÉ PAGET	145.50 \$
BRIGADE DES POMPIERS	3 821.00 \$
ESSO	38.89 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	494.97 \$
HYDRO-QUÉBEC	309.91 \$
INFO PAGE	72.43 \$
	<hr/>
	<b>5 873.81 \$</b>

#### **VOIRIE-TRANSPORT**

ATELIER MÉCANIQUE DUFOUR	173.10 \$
BELL CANADA	102.34 \$
BELL MOBILITÉ	116.00 \$
BENOÎT TREMBLAY ENTREPRENEUR GÉNÉRAL	4 689.45 \$
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	63.23 \$
CÔTÉ & GAUDREULT	2 839.88 \$
ESSO	2 091.26 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	89.39 \$
HYDRO-QUEBEC	180.95 \$
LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE	470.72 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR ET FILS	3 171.43 \$
LIGNES MASKA	7 415.18 \$
LOCATION GALIOT INC.	203.09 \$
NAPA BAIE-SAINT-PAUL	14.62 \$
PRÉCISION SG	59.83 \$
RÉAL HUOT INC.	629.69 \$
SAAQ	52.05 \$
VISA	25.96 \$
	<hr/>
	<b>22 388.17 \$</b>

**ÉCLAIRAGE DE RUES**

HYDRO-QUÉBEC	1 280.07 \$
S. CÔTÉ ÉLECTRIQUE INC.	114.98 \$
	<hr/>
	<b>1 395.05 \$</b>

**FEPTU**

GAÉTAN BOLDUC & ASSOCIÉS INC.	2 025.28 \$
RÉAL HUOT INC.	3 583.38 \$
TREMBLAY PIERRE-CHARLES	1 157.68 \$
	<hr/>
	<b>6 766.34 \$</b>

**AQUEDUC**

BELL MOBILITÉ CELL.	44.84 \$
GAÉTAN BOLDUC & ASSOCIÉS INC.	2 082.54 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 035.18 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	216.34 \$
REMBOURSEMENT TESTS D'EAU	122.70 \$
	<hr/>
	<b>4 501.60 \$</b>

**ASSAINISSEMENT DES EAUX**

BELL CANADA	94.39 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	2.99 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 597.80 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	902.69 \$
	<hr/>
	<b>3 597.87 \$</b>

**LOISIRS ET CULTURE**

HARVEY STÉPHANE	49.00 \$
PILOTE MÉLANIE	49.00 \$
BELL CANADA	101.70 \$
CAMP LE MANOIR	6 295.00 \$
HYDRO-QUÉBEC	330.78 \$
PÉPINIÈRE CHARLEVOIX INC.	57.76 \$
	<hr/>
	<b>6 883.24 \$</b>

**DONS**

PRÉVENTION SUICIDE CHARLEVOIX	50.00 \$
	<hr/>
	<b>50.00 \$</b>

**URBANISME**

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME	158.67 \$
	<hr/>
	<b>158.67 \$</b>

**MRC CHARLEVOIX**

MRC CHARLEVOIX - QUOTE-PART ÉVALUATION 2017 (4e facturation)	34 438.00 \$
MRC CHARLEVOIX - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	39 304.25 \$
	<hr/>
	<b>73 742.25 \$</b>

**FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE**

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	2 004.13 \$
	<hr/>
	<b>2 004.13 \$</b>

**TOTAL** 130 888.76 \$

**145-09-17 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 180-16 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin d'agrandir les limites de la zone M-09 à même une partie de la zone A-22**

**ATTENDU QUE** la municipalité peut modifier son règlement de zonage, conformément aux articles 113 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

**ATTENDU QUE** la municipalité désire agrandir la superficie actuelle du terrain qui regroupe le garage municipal ainsi que la caserne d'incendie;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit acquérir une partie du terrain voisin situé à l'arrière de sa propriété actuelle et appartenant à « Immeubles Galliot inc. » ;

**ATTENDU QU'**une partie de ce terrain est située en zone agricole, de façon contiguë aux limites de la zone M-09;

**ATTENDU QU'**une demande d'exclusion en zone agricole a été effectuée auprès de la CPTAQ afin de pouvoir acquérir et utiliser la superficie de ce terrain située en zone agricole à une autre fin que l'agriculture;

**ATTENDU QU'**à la suite de la description technique produite par l'arpenteur-géomètre le 27 mai 2016, la superficie à exclure qui était approximativement de 1242 m<sup>2</sup> dans le projet de règlement est passée à 1077,8 m<sup>2</sup>;

**ATTENDU QUE** cette demande d'exclusion a été acceptée par la CPTAQ;

**ATTENDU QUE** les limites de la zone M-09 couvrant le terrain du garage municipal actuel doivent être modifiées de manière à couvrir la superficie de terrain demandée en zone agricole et de manière à pouvoir être conformes aux exigences de la CPTAQ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 7 mars 2016;

**ATTENDU QU'UN** premier projet de règlement a été adopté le 7 mars 2016;

**ATTENDU QU'UNE** consultation publique sur le 1<sup>er</sup> projet de règlement a été tenue le 5 septembre 2017;

**ATTENDU QUE** ce projet de règlement contient des dispositions portant sur une matière susceptible d'approbation référendaire, telle que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

**ATTENDU QUE** les plans numéro 18016-01 et 18016-02 font partie intégrante du présent règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le 2<sup>e</sup> projet de règlement portant le n° 180-16 soit adopté;

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du règlement soit transmise à la MRC de Charlevoix;

## **1. PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

## **2. TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour titre « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN D'AGRANDIR LES LIMITES DE LA ZONE M-09 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A-22 » et porte le n° 180-16 ».

### 3. OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de modifier le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin d'agrandir les limites de la zone M-09 au sud-est de celle-ci à même une partie de la zone agricole A-22.

### 4. AGRANDISSEMENT DE LA ZONE M-09 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A-22

La zone M-09 est agrandie pour empiéter sur une partie de la zone A-22, telle qu'illustrée aux plans 18016-01 (situation actuelle) et 18016-02 (situation projetée).

Les usages de la zone M-09, tel qu'indiqué à la grille des spécifications de l'annexe A du règlement de zonage, demeurent les mêmes et sont applicables à la superficie agrandie.

**Avant modification**



**Après modification**



#### **146-09-17 Demande de PIIA, 180, 182, 184 et 186 rue Félix-Antoine-Savard**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande pour la construction d'un cabanon de 30 pieds sur 10 pieds sur le terrain où sont situés 4 condos au 180, 182, 184 et 186 rue Félix-Antoine-Savard a été soumise à la municipalité et que celle-ci est assujettie au règlement relatif au PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) ;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite du refus par le conseil municipal de la première demande de PIIA présentée à la séance du conseil municipal du 7 août 2017, une deuxième demande de PIIA est présentée au 180, 182, 184 et 186 rue Félix-Antoine-Savard pour la construction du cabanon;

**CONSIDÉRANT** que les membres du CCU, à la suite de l'étude de la nouvelle demande, considèrent que l'ensemble des critères reliés au plan d'implantation et d'intégration architecturale est respecté et recommandent au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de PIIA puisque l'ensemble des critères requis pour la construction du cabanon est satisfait.

**147-09-17 Mandat à un arpenteur afin de procéder à la fermeture, abandon, désaffectation et abolition d'une portion de l'ancien chemin public limitant Les Éboulements (à la hauteur du rang autrefois nommé rang Ste-Catherine ouest) et Baie-St-Paul**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité à l'intention de fermer, abandonner, désaffecter et abolir une portion de l'ancien chemin public limitant Les Éboulements (à la hauteur du rang autrefois nommé rang Ste-Catherine ouest) et Baie-St-Paul et portant le numéro de lot 5 440 755 au Cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la portion concernée débute à la hauteur du lot numéro 5 438 668 soit à l'intersection du droit de passage accordé sur le lot 4 591 034 sur une longueur d'environ 1 825 mètres en direction sud.

**CONSIDÉRANT QU'**une opération cadastrale devra être faite afin d'identifier la portion concernée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité de conseillers présents,

- De mandater Dave Tremblay, arpenteur, afin d'effectuer le lotissement du lot concerné.

**148-09-17 Contrat de déneigement rang St-Antoine**

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De renouveler le contrat de déneigement du rang Saint-Antoine pour l'année 2017-2018 avec Garage Martin Gaudreault inc., au coût de 23 800 \$ taxes incluses.

**149-09-17 Contrat de déneigement chemin Gemma-Tremblay et chemin de la Sapinière**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité de conseillers présents,

- De renouveler le contrat de déneigement du chemin de la Sapinière et chemin Gemma-Tremblay pour l'année 2017-2018 avec Excavation Jonathan Boivin S.E.N.C. au coût de 11 250 \$ taxes incluses.

**150-09-17 Résolution autorisant la signature du protocole - Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)**

**CONSIDÉRANT** le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du volet 1 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT** que le protocole d'entente se doit d'être signé par le maire Pierre Tremblay, et retourné au Ministère accompagné de la résolution autorisant sa signature;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'autoriser le maire Pierre Tremblay à signer le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière à la municipalité des Éboulements dans le cadre du volet 1 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.

**151-09-17 Mandat à Génico experts-conseils pour l'aménagement de la cour de l'édifice municipal**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire aménager le stationnement de l'édifice municipal;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service pour les plans et devis présentée par Génico experts conseils aux fins d'effectuer cet aménagement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Génico experts-conseils pour l'aménagement de la cour de l'édifice municipal au coût de 9 750 \$ excluant les taxes.

**152-09-17 Mandat à Berthier Tardif (Groupe CASA) , évaluation d'un terrain à acquérir – agrandissement cour de l'école**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité des Éboulements désire acquérir une parcelle de terrain afin d'agrandir la cour de l'école;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De mandater Berthier Tardif, évaluateur agréé du Groupe CASA, afin de procéder à l'évaluation de la parcelle de terrain pour l'agrandissement de la cour de l'école Léonce Boivin.

**153-09-17 Versement de l'aide financière pour le camp de jour au Camp le Manoir**

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De verser une aide financière au montant de 10 000 \$ pour le camp de jour du Camp le Manoir.

**154-09-17 Contrat LCS – Alimentation temporaire – Travaux d'aqueduc à St-Joseph-de-la-Rive**

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'octroyer le contrat d'alimentation temporaire pour les travaux d'aqueduc à St-Joseph-de-la-Rive au Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc. au coût de 10 200 \$ excluant les taxes.

**155-09-17 Inscription de Mathieu Bilodeau à la formation « Zones de contraintes naturelles et aménagement du territoire »**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'autoriser Mathieu Bilodeau à participer à la formation « Zones de contraintes naturelles et aménagement du territoire » qui aura lieu le 30 septembre 2017 à Nicolet au coût de 184 \$ excluant les taxes;

- De défrayer les coûts de transport et d'hébergement y afférent.

#### **156-09-17 Uniformisation des loyers des organismes**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité loue des locaux à différents organismes et que des coûts annuels de loyers leur sont chargés;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de discussions, il a été entendu que ces coûts seraient uniformisés à compter de janvier 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les organismes suivants paient un loyer de 575 \$ annuellement :

- Le Cercle de Fermières des Éboulements
- Le Cercle de Fermières de Saint-Joseph-de-la-Rive
- Le Club de l'Âge d'or les Blés Mûrs des Éboulements.

#### **157-09-17 Mise en collection comptes impayés**

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le compte suivant soit mis en collection auprès de la Firme Gagné Letarte S.E.N.C.R.L. avocats.

Matricule : D 0000 00 0255 pour un montant de 5 599.27 \$

#### **158-09-17 Souper-bénéfice du FRIL**

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- Que la municipalité acquière deux billets pour le souper-bénéfice du FRIL qui aura lieu le 9 novembre 2017, au coût de 100 \$ le billet.

#### **Représentation**

Les membres du conseil informent l'assemblée de différentes représentations effectuées au cours des dernières semaines dans leurs dossiers respectifs.

#### **Certificat de crédit**

Je soussignée, Linda Gauthier, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

#### **159-09-17 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h 10, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

---

Pierre Tremblay  
Maire

---

Linda Gauthier  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière